

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/05/04/2017012306/justel>

Dossier numéro : 2017-05-04/18

Titre

4 MAI 2017. - Arrêté ministériel portant exécution de l'article 27 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 22 octobre 2010 fixant les conditions complémentaires et la procédure pour l'agrément comme société de logement social et établissant la procédure d'évaluation des prestations des sociétés de logement social.(TRADUCTION)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 18-12-2020 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 15-06-2017 page : 64942

Entrée en vigueur : 25-06-2017

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)